

Plan Santé-Sécurité au travail 2026-2030 de la MSA **Répondre aux défis sociétaux et environnementaux du monde agricole**

A l'occasion du Salon International de l'Agriculture, la MSA lance son nouveau Plan Santé-Sécurité au Travail 2026-2030. Fruit d'un travail accompli par l'ensemble des 35 caisses de MSA, ce plan vise à accompagner les exploitants, les entreprises et les salariés des métiers de l'agriculture face aux évolutions constantes du monde agricole et de la société.

« Je salue ce nouveau Plan Santé-Sécurité au Travail, qui met la prévention des risques professionnels au centre des préoccupations de la MSA. Car la prévention n'est pas un luxe, mais bien un investissement stratégique pour l'avenir de nos filières et de notre société. Les actions de la MSA en matière de prévention le prouvent, elles montrent qu'il est possible de concilier performance économique, qualité de vie au travail et durabilité des territoires. »

Jean-François Fruttero, président de la CCMSA

Les deux axes principaux du PSST 2026-2030

Axe 1. Agir pour préserver la santé dans l'activité en accompagnant les entreprises dans leurs processus d'amélioration des conditions de travail

Comme pour les plans précédents, la MSA agit pour prévenir les principaux risques professionnels agricoles : le risque chimique, le machinisme, les chutes de hauteur et les troubles musculosquelettiques et psychosociaux.

Une des ambitions de cet axe est d'agir directement sur les situations de travail, en adoptant une approche pluridisciplinaire et globale, qui intègre l'ensemble des aspects liés à un poste ou une tâche.

La MSA poursuit également ses actions sur la prévention de la désinsertion professionnelle grâce à ses dispositifs existants (contrats de prévention, démarche « Et si on parlait du travail ? ») et prévoit de renforcer la mobilisation des entreprises agricoles et de ses autres partenaires sur ce sujet.

Axe 2. Soutenir les transformations et transitions de l'agriculture dans une approche de bien-être au travail

La MSA s'engage aux côtés des professionnels pour leur permettre d'anticiper au mieux et le plus tôt possible les mutations et transitions agricoles susceptibles d'avoir un impact sur leur travail.

Elle les accompagne sur l'usage des nouvelles technologies, et leur intégration aux pratiques de travail réelles, ainsi que sur le développement de la prévention primaire.

La santé-sécurité au travail et l'accessibilité du travail agricole sont essentielles pour favoriser l'attractivité des métiers agricoles. Ainsi, cet axe vise à accompagner des publics professionnels spécifiques, tels que les femmes (adaptation des outils et engins agricoles) et les travailleurs particulièrement exposés aux risques (travailleurs précaires, saisonniers, migrants, travailleurs en situation de handicap).

Vous souhaitez interviewer les participants de la table ronde ? Vous avez une question sur le contenu des échanges qui s'y sont tenus ? ⇒ Contactez le service de presse de la CCMSA : presse@ccmsa.msa.fr

Retrouvez la synthèse du Plan Santé Sécurité au Travail 2026-2030 de la MSA sur ssa.msa.fr/msa.fr

À propos de la MSA, l'opérateur social du monde agricole

Avec 32,5 milliards de prestations versées à 5,1 millions de bénéficiaires, la MSA est le deuxième régime de protection sociale en France. Elle assure la couverture sociale de l'ensemble de la population agricole - exploitants, salariés (d'exploitations, entreprises, coopératives et organismes professionnels agricoles), employeurs de main-d'œuvre - et des ayants droit. Grâce à son organisation en guichet unique, la MSA accompagne ses ressortissants tout au long de leur vie et leur offre une protection sociale globale en versant toutes les prestations auxquelles ils peuvent prétendre en matière de santé, famille, retraite, accident du travail et maladie professionnelle.

Les équipes SST de la MSA (médecin du travail, infirmier de santé au travail, conseillers en prévention, administratif, assistant SST, intervenant en prévention des risques professionnels...) assurent des missions de santé au travail et de prévention des risques professionnels sur l'ensemble du territoire français. Au total, ce sont : **212** médecins du travail et infirmiers, **258** infirmiers en santé au travail et **256** conseillers en prévention qui sont au service de plus de 430 000 exploitants et près de 830 000 salariés, soit 1,26 million d'actifs agricoles.